

Concentration des eaux  
usées de la Mèbre  
et de la Sorge

Entretien des collecteurs  
de concentration

BUDGET

2024

Communes de  
Chavannes-près-Renens,  
Crissier, Ecublens,  
Renens et Saint-Sulpice

30.8.2023

**COMMISSION INTERCOMMUNALE  
MEBRE-SORGE**

		Budget 2024		Budget 2023	Comptes 2022
		Charges	Revenus		
		155'400.00	155'400.00	143'900.00	147'283.45
				-143'900.00	-147'283.45
* <u>100</u>	<u>Autorités</u>	<u>9'500.00</u>	<u>0.00</u>	9'000.00	6'573.55
100.3001	Traitements	0.00		800.00	750.00
100.3003	Jetons de présence	0.00		1'100.00	348.00
100.3185	Autorités, autres rémunérations	9'500.00		7'100.00	4'731.00
* 100.3199	Frais divers	0.00		0.00	744.55
<u>111</u>	<u>Administration</u>	<u>6'300.00</u>	<u>0.00</u>	6'300.00	6'323.50
111.3199	Honoraires fiduciaire et frais divers	2'000.00		2'000.00	2'023.50
111.3526	Participation pour frais d'administration	4'300.00		4'300.00	4'300.00
<u>460</u>	<u>Ouvrages d'épuration</u>	<u>139'600.00</u>	<u>400.00</u>	128'600.00	134'386.40
				-400.00	-334.85
460.3120	Energie éclairage voûtage	100.00		100.00	98.95
* 460.3144	Entretien des canalisations	47'000.00		47'000.00	41'287.35
* 460.3185	Honoraires surveillance ouvrages et divers	35'000.00		35'000.00	40'437.15
* 460.3186	Assurances de choses	1'400.00		1'400.00	1'360.00
* 460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages	56'100.00		45'100.00	51'202.95
* 460.4360	Remboursements de tiers		400.00	-400.00	-334.85
<u>461</u>	<u>Participation des communes d'amont</u>	<u>0.00</u>	<u>155'000.00</u>	-143'500.00	-146'948.60
* 461.4526	Communes d'amont, taxes de transit		155'000.00	-143'500.00	-146'948.60
* <u>462</u>	<u>Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	0.00	0.00
462.4526	Participations des communes aux charges nettes		0.00	0.00	0.00
462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens	5.24%	0.00	0.00	0.00
462.4526.02	Commune de Crissier	48.92%	0.00	0.00	0.00
462.4526.03	Commune d'Ecublens	16.20%	0.00	0.00	0.00
462.4526.04	Commune de Renens	29.43%	0.00	0.00	0.00
462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice	0.21%	0.00	0.00	0.00

Remarque liminaire : L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge est désignée ci-après par le terme "l'Entente".

Remarques

- 100 Ce groupe de comptes enregistre les jetons de présence et indemnités des membres de la commission de l'Entente. La répartition entre les différents comptes dépend des spécificités communales. A partir de 2024, toutes les communes traitent les jetons de présence de la même manière.
- 100.3199 En 2022, visite de début de législature.
- 460.3144 Enveloppe budgétaire pour l'entretien courant des collecteurs : Fr. 25'000.--  
Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 20'000.--  
Curage des déversoirs : Fr. 2'000.--
- 460.3185 Prestations fournies par le bureau d'ingénieurs civils chargé de la surveillance et de la maintenance des différents ouvrages : Fr. 20'000.--  
Suivi du fonctionnement des débitmètres et dépouillement des relevés : Fr. 5'000.--  
Mise à jour du PGEEi (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal) : Fr. 4'000.--  
Honoraires divers : Fr. 2'000.--  
Frais liés au calcul de la répartition entre communes : Fr. 4'000.--  
- *Ville de Lausanne, eauservice, extraction de données* : Fr. 1'500.--  
- *Honoraires mise à jour calcul de la répartition annuelle* : Fr. 2'500.--
- 460.3186 Prime annuelle d'assurance responsabilité civile : Fr. 550.--  
Prime annuelle (Fr. 850.--) liée à un contrat d'assurances couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voûtage de la Mèbre. La participation de SIE SA (50%) figure à la rubrique budgétaire 460.4360.
- 460.3800 L'excédent de produits est attribué au fonds de rénovation des ouvrages.
- 460.4360 Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voûtage de la Mèbre (voir remarque poste 460.3186).
- 461.4526 Taxes de transit perçues auprès des communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Lausanne/Vernand, Jouxens-Mézery, Bussigny et Villars-Ste-Croix) à raison de 9.7695 cts par m3 d'eau de consommation.
- 462 Le calcul des participations des communes aux charges de l'Entente est basé sur la nouvelle convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'Entente durant l'année 2015.  
Clé de répartition 2024 calculée sur la consommation 2022.  
  
Pas de participation des communes étant donné que les revenus sont assez importants pour couvrir les charges de fonctionnement.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE  
MEBRE-SORGE**

Tableau des investissements 2024			
<u>501</u>	<u>Ouvrages de génie civil et d'assainissement</u>	Dépenses	Recettes
460.5010.213	<b>Collecteur intercommunal Sorge</b> Réhabilitation secteur 14 Ecublens	<b>620'000.00</b>	
460.6620.213	<b>Subventions communales d'investissements</b>		<b>620'000.00</b>
	Commune de Chavannes-près-Renens 5.24%		32'488.00
	Commune de Crissier 48.92%		303'304.00
	Commune d'Ecublens 16.20%		100'440.00
	Commune de Renens 29.43%		182'466.00
	Commune de Saint-Sulpice 0.21%		1'302.00
Totaux		620'000.00	620'000.00